

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juin 2018

Nbre de conseillers en exercice : 11
Nbre de conseillers présents : 08
Nbre de pouvoirs : 0
Date de convocation : 04/06/2018
Date d'affichage : 04/06/2018

L'an deux mil dix-huit le six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

PRÉSENTS : M. DUCAMIN Mathias, M. BORDIER Olivier, Mme FONTAGNERES Emily, Mme HIPPOLYTE Josiane, M. LAFFARGUE Jean Louis, M. LAVIE Gilbert, Mme PUCHEU Mireille, Mme VIZOSO Karine,

ABSENTS/EXCUSÉS: Mme BROUARD-COSSET Virginie, M. MARTIN Jérôme, M. MOREAU Mathieu,

Secrétaire de séance : VIZOSO Karine

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Après mise en concurrence, la commission chargée de l'ouverture des plis a établi un classement en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation (Prix : 60 PTS - délais : 20 PTS - mémoire technique : 20 PTS -).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'ouverture des plis, est appelé à se prononcer sur le choix des entreprises à retenir pour les travaux de rénovation du Foyer Communal, par lot (du N°1 au N°6).

LOT n°1 : désamiantage

1° CARREY	93,00 POINTS	(60,00 – 15,00 – 18,00)
2° ARLA	85,39 POINTS	(49,39 – 18,00 – 18,00)
3° HOURQUET	85,18 POINTS	(49,18 – 18,00 – 18,00)
4° MATA	82,61 POINTS	(46,61 – 18,00 – 18,00)
5° TECTAMIANTE	80,17 POINTS	(48,17 – 14,00 – 1800)
6° TROISEL PYRENEES	65,77 POINTS	(37,77 – 10,00 – 18,00)

La société CARREY, mieux-disante, a été retenue par la commission.

Le montant de son offre se décompose comme suit :

- Travaux lot 1 = 9861,00 € HT

Le délai d'exécution de l'étude est de 26 jours calendaires à compter de la notification du marché.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec l'entreprise CARREY un marché de 9861,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer avec la société CARREY ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la complète réalisation de cette mission.

LOT n°2 : charpente

1° LAVIE	96,00 points	(60,00 – 18,00 – 18,00)
2° SBL	88,36 points	(55,36 – 15,00 – 18,00)
3° 2CBOIS	66,22 points	(41,22 – 15,00 – 10,00)

La société LAVIE, mieux-disante, a été retenue par la commission.

Le montant de son offre se décompose comme suit :

Travaux lot 2 = 49473,00 € HT

Le délai d'exécution de l'étude est de 26 jours calendaires à compter de la notification du marché.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec l'entreprise LAVIE un marché de 49473,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'entreprise LAVIE ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la complète réalisation de cette mission.

LOT n°3 : gros oeuvre

1° SEE BORDATTO 96,00 POINTS (60,00 – 18,00 – 18,00)

La société SEE BORDATTO, mieux-disante, a été retenue par la commission.

Le montant de son offre se décompose comme suit :

Travaux lot 3 = 16136,16 € HT

Le délai d'exécution de l'étude est de 26 jours calendaires à compter de la notification du marché.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec l'entreprise SEE BORDATTO un marché de 16136,16 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'entreprise SEE BORDATTO ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la complète réalisation de cette mission.

LOT n°4 : plâtrerie

1° SAMISOL	96,00 POINTS	(60,00 – 18,00 – 18,00)
2° SEE BORDATTO	71,88 POINTS	(35,88 – 18,00 – 18,00)
3° NAYA	68,05 POINTS	(32,05 – 18,00 – 18,00)

La société SAMISOL, mieux-disante, a été retenue par la commission.

Le montant de son offre se décompose comme suit :

Travaux lot 4 = 8432,60 € HT

Le délai d'exécution de l'étude est de 26 jours calendaires à compter de la notification du marché.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec l'entreprise SAMISOL un marché de 8432,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'entreprise SAMISOL ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la complète réalisation de cette mission.

LOT n°5 : électricité

1° INEO AQUITAINE 96,00 POINTS (60,00 – 18,00 – 18,00)

La société INEO AQUITAINE, mieux-disante, a été retenue par la commission.

Le montant de son offre se décompose comme suit :

Travaux lot 5 = 15655,07 € HT

Le délai d'exécution de l'étude est de 26 jours calendaires à compter de la notification du marché.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec l'entreprise INEO AQUITAINE un marché de 15655,07 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'entreprise INEO AQUITAINE ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la complète réalisation de cette mission.

LOT n°5 : peinture

1° VILLANUA 92,00 POINTS (60,00 – 14,00 – 18,00)
2° PEYROU 91,57 POINTS (59,57 – 14,00 – 18,00)
3° NAVARRO FRERES 85,50 POINTS (56,50 – 14,00 – 15,00)
4° HARICHOURY 84,50 POINTS (53,50 – 13,00 – 18,00)
5° NAYA 80,13 POINTS (48,13 – 14,00 – 18,00)
6° PAU PEINTURES 68,01 POINTS (32,01 – 18,00 – 18,00)
7° TUHEIL 65,73 POINTS (35,73 – 12,00 – 18,00)

La société VILLANUA, mieux-disante, a été retenue par la commission.

Le montant de son offre se décompose comme suit :

Travaux lot 6 = 4699,50 € HT
Option non retenue = 1800,00 € HT

Le délai d'exécution de l'étude est de 26 jours calendaires à compter de la notification du marché.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec l'entreprise VILLANUA un marché de 4699,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'entreprise VILLANUA ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la complète réalisation de cette mission.

L'ordre du jour étant clôturé, la séance est levée à 19h25.